

**"221 SAINT JULIEN"**

Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1.000,00  
€, ayant son siège social à NICE (06000), 4, rue du Docteur Baréty, identifiée au  
SIREN sous le numéro 953 167 442 et immatriculée au Registre du Commerce et des  
Sociétés de NICE

(La « Société »)

---

**RAPPORT DE GESTION EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 3 MARS 2025**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 3 MARS 2025**

Le 3 mars 2025, l'assemblée de l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique : La société **ASTRA HOLDING** société par actions simplifiée au capital de 8000 € dont le siège social est situé 87, rue Galliéni à Boulogne Billancourt 92100, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 537 894 578 R.C.S NANTERRE.

L'assemblée est présidée par **M. Haïssam DIB** (le « **Président** »), président de la Société, lequel constate que l'Associé unique possède la totalité des *actions* (**SASU**) composant le capital social.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- Le rapport établi par la gérance,



- Le titre de jouissance des locaux (Convention d'occupation en date du 3 mars 2025) où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés à l'Associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 4, rue du Docteur Baréty à NICE (06000), au 87 rue Galliéni à Boulogne-Billancourt (92100), et ce à compter du 3 mars 2025.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

*« Article 4– Siège social*

*Le siège social est fixé au 87 rue Galliéni à Boulogne-Billancourt (92100)»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.



Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

A Boulogne-Billancourt,

Le 3 mars 2025

En double exemplaire



---

**La société ASTRA HOLDING**

Monsieur Haïssam DIB



---

**La société 221 SAINT JULIEN**

Monsieur Haïssam DIB